

BULLETIN
DUSyndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTESde la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des CulturesN° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.915 pour le Syndicat Central.
295.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.**ALLOCATIONS FAMILIALES :**
A l'heure actuelle, l'ensemble des allocations familiales pour l'application de la loi dépasse 4 millions et le montant des allocations familiales 1 milliard 400 millions de francs par an. Au point de vue social, on enregistre un fort accroissement des naissances et une réduction de 68 % de la mortalité infantile.**LES CONCOURS SPECIAUX** de la race bovine normande et de la race porcine de Bayeux auront lieu cette année à Caen, du 22 au 26 août inclus. Ces concours, ouverts à tous les éleveurs, sont dotés de 46.700 francs de prix en espèces.**LA MAISON DES VETERINAIRES**, 28, rue des Petits-Hôtels, à Paris, a été inaugurée le 7 juillet dernier. Dans cet immeuble sont groupés les services des diverses sociétés, jusqu'ici dispersés dans différents quartiers de la capitale.**LE CANAL DE NANTES A BREST** est l'objet d'un important trafic. Il y passe normalement par an 330.000 tonnes de marchandises, plus qu'il n'en est entré et sorti en 1933 dans les ports de Cherbourg ou Saint-Nazaire, soit aussi 80 % du trafic des ports de Saint-Malo (420.000 tonnes) ou Lorient (436.000 tonnes).**BLE ET PAIN :** Une Exposition-Concours du meilleur blé et du meilleur pain aura lieu le dimanche 26 août à Aubigné-Racan (Sarthe). Tous les agriculteurs et boulangers de ce département sont invités à y participer.**NOTRE CHEPTEL** est en augmentation constante, sauf pour les ovins. Pour les bovins, il est passé de 15 millions de têtes en 1928 à 15 millions 800.000 en 1933 ; pour les porcs, de 6 millions de têtes en 1928 à 7 millions en 1933. Par contre, le cheptel ovin est évalué en 1933 à 9.750.000 têtes, en diminution de 225.000 sur 1928.**La responsabilité de l'accident survenu au cours du ferrage d'un cheval**

La question ne paraît pas douteuse à la « Terre Comtoise », surtout depuis l'application aux artisans ruraux de la loi sur les accidents du travail agricole : c'est le maréchal-ferrant qui est responsable.

C'est d'abord en vertu de l'article 1385 du Code civil qui édicte la responsabilité de celui « qui se sert d'un animal pendant qu'il est en son usage ». Or, d'après la Cour de Cassation, on doit regarder comme se servant d'un animal... « ceux qui en acceptent la garde en vertu d'un acte lucratif rentrant dans l'exercice de leur profession ». C'est évidemment le cas du maréchal-ferrant qui accepte, moyennant rémunération, le cheval confié à sa garde pour le ferrage.

La victime pourra donc mettre en cause la responsabilité civile du maréchal-ferrant. Si la victime est, par exemple, le domestique du propriétaire du cheval, il pourra réclamer à son patron les indemnités prévues par la loi sur les accidents de travail, mais le patron exercera un recours contre le maréchal responsable.

De plus, depuis la loi du 30 avril 1926, les artisans ruraux tels que les maréchaux, sont responsables des accidents survenus à leurs collaborateurs « occasionnels » mêmes bénévoles. Que la personne tenant le pied du cheval et victime de l'accident soit le propriétaire du cheval lui-même, ou son préposé, ou un voisin donnant un coup de main, le résultat est le même : le maréchal est tenu pour responsable des accidents survenus au cours du travail du ferrage. Il est donc d'une prudence élémentaire pour lui de contracter une assurance sérieuse qui mettra entièrement sa responsabilité à l'abri.

La Conservation des Fruits**Les fruits frais et les fruits secs
Procédés pour les diverses espèces
Installation du fruitier**

C'est une très intéressante question que celle de la conservation des fruits du verger, rien n'est agréable comme d'en avoir sous la main en toute saison ; d'autre part, un grand nombre de cultivateurs seraient heureux parfois de garder certaines espèces pendant quelques jours en vue de la vente.

Aussi croyons-nous rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître les moyens pratiques propres à leur assurer une provision de choix.

Tous les fruits ne sont pas de conservation facile ; il en est même qui se détériorent promptement malgré les soins attentifs, ceux-là ne peuvent servir qu'à la préparation de confitures ou de conserves, ou bien à une vente rapide.

Les framboises, les pêches, les fraises, les mûres, les abricots et les brugnons sont du nombre et ne peuvent guère être utilisés qu'au fur et à mesure de leur maturité.

Les pêches, les abricots, et les brugnons peuvent être conservés pendant quelques jours si l'on a soin de les cueillir deux ou trois jours avant maturité et de les mettre dans un endroit frais en évitant soigneusement de les brosser ou de les essuyer. Le duvet qui les recouvre les préserve en effet d'une décomposition trop rapide. Il n'est, à notre connaissance, qu'un seul moyen de garder ces fruits quelques temps : c'est d'envelopper chacun dans un papier de soie et de plonger ensuite dans de la cire fondue qui, refroidie, formera une gaine protectrice qui empêchera la pénétration de l'air.

Si l'on veut conserver des cerises ou des groseilles jusqu'à la fin de l'été, il suffit de les laisser sur l'arbre en prenant soin de les couvrir, au moment où elles mûrissent, de paillonnages ou de grosses toiles qui les abriteront du soleil. Protégées de cette manière, elles se sécheront, se dessècheront un peu, mais demeureront encore très appréciées.

Les nêles doivent être cueillies le plus tard possible et disposées sur de la paille dans un local où on les laissera bletir avant de les manger.

Les citrons, si utiles dans les ménages, non seulement pour les besoins culinaires, mais aussi pour les soins médicaux, se gardent difficilement à l'air sans moisir et sans racornir ; si nous en croyons le « Scientific American », on peut les conserver parfaitement pendant plusieurs mois en les mettant dans de l'eau fraîche qu'on renouvellera pendant la conservation chaque semaine. Ainsi les citrons mûrissent et deviennent très juteux.

Nous allons parler maintenant des fruits de conservation courante : prunes, pommes et poires. Ceux-ci se gardent soit frais, soit séchés. Nous indiquerons d'abord les conditions d'établissement d'un bon fruitier.

La principale est d'être dans une pièce aérée et saine, qu'on entretiendra toujours en parfaite propreté. L'exposition au levant est la meilleure. Les tablettes qui seront disposées pour recevoir les fruits devront être en bois dur, chêne ou acacia de préférence, afin d'éviter au maximum la possible humidité qui pénétrerait dans les bois tendres. Elles ne gèleront pas entre elles un intervalle de plus de trente centimètres et seront inclinées légèrement vers le bord extérieur, de manière à permettre la vue de tous les fruits sans qu'il soit nécessaire de les toucher. Pour la même raison, leur largeur ne sera que de cinquante à soixante centimètres afin qu'il soit possible de voir les derniers rangs sans déranger les premiers ; une petite tringle de bois sera placée de façon à maintenir les fruits debout.

Il est bien entendu que ceux-ci ne doivent jamais se toucher, car il suffit qu'un seul soit gâté pour qu'il donne la maladie aux autres. Il faut avoir soin de veiller à ce que, dans le voisinage du fruitier, il n'y ait aucun dépôt de matières qui puissent entrer en fermentation et vicier l'air. Les fruits abandonnés sur la table d'un fruitier se comportent assez bien mais se flétrissent vite.

D'après la Société nationale d'acclimatation, voici les diverses formules relatives à la conservation.

Les fruits enveloppés de papier de soie se maintiennent bien jusqu'à maturité et conservent leur fraîcheur naturelle.

Dans des copeaux minces et longs de sapin ou de peuplier, les poires se conservent bien, mais restent inférieures comme qualité à celles conservées dans du papier de soie.

Dans la paille d'orge, le fruit ne prend ni tache, ni goût désagréable, mais il perd sa fraîcheur et mûrit moins bien que si l'on emploie les procédés précédents.

Dans le regain de fourrage, les fruits pourrissent facilement, se tachent et prennent une odeur de foin.

La sciure de bois donne de très mauvais résultats car les fruits s'y piquent rapidement.

Dans la menuiserie de blé, les fruits se conservent assez bien, mais blêmissent vite et prennent souvent le goût de moisi ; c'est aussi ce qui se passe pour les fruits mis dans les feuilles sèches. Les fruits enfoncés dans le sable sec et fin restent parfaits et mûrissent moins vite, c'est le meilleur moyen pour les conserver longtemps, mais il est encore préférable, avant de les enfouir dans le sable, de les envelopper de papier de soie ; si l'on emploie ce procédé, on veillera à ce que la queue soit toujours en bas et que les fruits ne se touchent pas.

A présent nous dirons quelques mots du séchage qui ne nécessite ni connaissances spéciales ni installations coûteuses. Les moyens pratiques pour dessécher les fruits sont au nombre de trois. Il y a d'abord le séchage au soleil qui est le meilleur, mais celui-là est inapplicable dans les pays tempérés ou pluvieux. Là on est forcé de pratiquer, après un séchage superficiel au soleil, la dessiccation au four et à l'étuve. Après un premier séchage au four on les expose de nouveau à l'air et ainsi de suite jusqu'à complet résultat.

Mais le procédé le plus pratique et le plus rapide est celui qui s'obtient à l'aide d'appareils spéciaux, mais il n'est vraiment utilisable que dans les grandes exploitations.

LONDINIÈRES,
Professeur d'Agriculture.**En raison de la période
des gros travaux
le Bulletin ne paraîtra pas
SAMEDI 18 AOUT**
Le prochain numéro
sera daté du 25 Aout**Les œufs sans coquilles**

Les œufs sans coquilles peuvent avoir pour cause : 1° manque dans l'alimentation des substances minérales (engrais) qui doivent constituer la coquille ; 2° pondues trop grasses ; 3° inflammation de l'oviducte ; 4° anomalie dont la cause échappe. Donnez à vos poules les plats, débris de démolitions, coquilles d'œufs séchées au four et émiettées, brisées de four réduites en petits morceaux, coquilles d'huîtres, etc. Un remède radical consiste à ajouter à leur pâtée une cuillerée à café par dix poules, trois fois par semaine, de crème lavée (poudre blanche que vendent les droguistes et pharmaciens). Lorsque les coquilles sont trop fines et lorsqu'il n'y en a pas du tout, les œufs se cassent et c'est ainsi que les poules apprennent à manger leurs œufs, défaut auquel il n'est pas facile de remédier. Donc, il est de très grande importance de faire en sorte que les œufs soient pourvus d'une bonne coquille.

Un Brin de Causette...

— Le Français, c'est un monsieur décoré, qui mange beaucoup de pain et qui ignore la géographie... « La ce qui disent les étrangers, quand y parlant de nous et dame pour la géographie on est point à leur hauteur, rapport qui sont comme des pigeons, voyageurs à travers le monde, alors que nous on aime point quitter not' pigeonier. »

Ou qui sont les Français qui connaissent tout la France, ses cathédrales, ses monuments historiques, ses châteaux, ses stations thermales et uvales, ses jolies plages, ses montagnes ? J'en suis sûr qui en a guère prou, même qui en a qui connaissent leur pays à vingt lieues à la ronde. Pourtant c'est point faute des modes de locomotion, par les rails, par les routes, par bateaux ou sur les aires, y a que les Français de choisir — même que c'est la France qui tenant le record des réseaux routiers, à ce qui parait.

Seulement pour attirer du monde dans un patacra fallait faire de la réclame, de la publicité, avec des belles affiches en couleur, ou bien lancer une spécialité culinaire et vanter les crus gouteux du pays, pour faire venir des bandes de touristes. C'est par la guele qui mord le poisson ; c'est par la bonne chère et par les bons vins qu'on fait mouder les clients. Tant pis pour le pays, qui passe après ; un coup qu'on a le buffet bien garni et des vapeurs dans le nez, on voye la nature qui vous sourit : les montagnes sont plus hautes, les bois sont plus touffus, la mer n'a jamais été aussi belle, les champs vous attirent et les routes sont plus longues que larges.

Ben sûr, y a des contrées qui sont plus recherchées que les autres et c'est p'têtre ben une question de mode, le monde attirant le monde ; mais y a comben de régions encore en France qui sont point fréquentées des touristes, rapport qu'elles sont cachées et que les indigènes veulent rester les maîtres chez eux. Ça c'est leur affaire ; on a point à les blâmer. Quand on a une jolie femme on a ben le droit à la garder pour soi.

Le tourisme c'est pourtant la richesse d'un pays, rapport que les visiteurs y laissent de la galette. Malheureusement, an'hu, avec la crise qui a dans chaque pays on voye pu guère débarquer chez nous des millionnaires, ou des milliardaires, les poches garnies de dollars, de livres ou de pesetas... Vlà perçoui, si que les étrangers se font rares, qui faut chercher à faire venir les Français, qui sont encore bon à prendre avec leurs francs à quatre sous.

Avons nous point la Société du Touring-Club, avec ses 200.000 sociétaires, pour faire de la propagande touristique. L'a commencé à s'occuper de « crêpe des gites » confortables aux touristes. Y'avait ben des auberges : « On loge à pied et à cheval » où c'est qui l'a fallu faire faire des remises pour les autos et pis aménager des chambres hygiéniques, avec des pumards sans p'tites bêtes. Et pis, là-bas, une Ecole-hôtelière, à Onchy-Launanne, pour apprendre aux futurs restaurateurs et maîtres-queux, tout par de la cuisine, qui faisait la gloire et la renommée de la France. L'a fallu transformer des maisons du haut en bas, rajouter le matériel, amener l'eau partout en abondance et monter des caves p'pères, pour satisfaire les pus difficiles des gourmets.

Gloire et honneur au Touring-Club et aux Syndicats d'Initiatives qui ont réalisé des miracles pour protéger et aménager les jolis sites pittoresques de not' pays. Y a pu qu'à attirer le monde. Malheureusement vous voyez les Allemands et les Russes, les Italiens et les Espagnols, les Arabes ou les Ecossais qui font des tam-tam à tout casser pour attirer dans leur pays les riches étrangers. Si qu'on en faisait autant avec une bonne réclame... à commencer par retenir les Français qui velant sortir de nos frontières, pour épater leurs amis et connaissances, alors qui ignorent tout des jolis paysages de chez nous !

Aujourd'hui, malgré nos propositions réitérées aucune mesure vraiment efficace n'a été envisagée par le Parlement pour réduire les excédents ; la réglementation du blutage est encore lettre morte, en pratique ; le marché métropolitain et nord-africain est toujours envahi par le riz indochinois à bas prix, et ces importations bloquent les possibilités — très réelles cette année — de suite de la pénurie de fourrage — d'emploi du blé comme aliment de bétail ; enfin, la Loi, par son décret magogique, a prévu des « exonérations » trop larges qui compliquent beaucoup la liquidation du stock reporté.

Cette dernière loi, comme les précédentes, ne répond pas aux nécessités techniques de la situation.

La décision de la Meunerie et la grave situation du Marché

La Commission permanente de l'A.G.P.B. a examiné les conséquences de la décision prise par le Congrès de la Meunerie, de ne plus tenir aucun compte de la loi du prix minimum.

Cette décision de la Meunerie française ne crée pas une situation, malheureusement trop réelle depuis des mois : le non respect du prix minimum ; mais elle risque de l'aggraver brutalement.

La Meunerie est mécontente, contre une loi mal appliquée, ne répondant pas aux mesures précises réclamées par les professionnels, contre un désordre dont ceux qui ont voulu respecter la loi ont été les victimes ; cela s'explique.

Ses propres difficultés ne lui donnaient pas le droit, cependant, au moment le plus critique du début de campagne, de venir, par ce geste illégal et cette offensive brusquée, aggraver le trouble et le désordre du marché.

Elle a assumé ainsi une lourde responsabilité.

Les producteurs de blé protestent contre cette décision illégale.

Déjà, le Gouvernement ne peut céder. Il doit faire appliquer la loi, ou la rendre applicable si elle ne l'est pas.

L'opinion agricole bafouée depuis un an par des promesses non tenues, ne se contentera pas de discours, elle veut des actes.

En conclusion des décisions de la Commission permanente, M. Pointier, président de l'A.G.P.B., a adressé à M. Gaston Doumergue, président du Conseil, la lettre suivante :

Paris, le 1^{er} août 1934.
Monsieur le Président,

Le Congrès de la Meunerie française a décidé « de ne tenir — à dater d'aujourd'hui — aucun compte des lois et règlements actuels fixant le prix minimum du blé de la récolte 1934 ».

Sans réserve « des contrats d'emploi de blés stockés et du taux d'extraction », la Meunerie manifeste ainsi publiquement sa volonté de violer la loi du Prix minimum et de rétablir immédiatement le régime de liberté commerciale sans souci des conséquences qui en résulteraient pour l'Agriculture.

Cette décision inadmissible, sonnée, dans l'opinion agricole, une profonde émotion ; elle aggrave une situation déjà très alarmante sur laquelle j'ai le devoir, Monsieur le Président, d'appeler votre attention.

La culture aborde la nouvelle campagne profondément découragée parce que le prix minimum légal n'a pas été respecté pendant la plus grande partie de la dernière campagne. Elle a l'impression nette que les Pouvoirs Publics n'ont pas en la ferme volonté de faire appliquer la Loi, ou bien, ont été impuissants à y parvenir. Les producteurs en sont d'autant plus déçus que, ne trouvant point le blé qu'un prix très inférieur au Prix minimum légal, ils paient le pain taxé sur la base du cours légal.

Leur découragement s'est accru du fait que la dernière loi de Juillet n'a tenu à peu près aucun compte des suggestions professionnelles faisant des mesures matérielles de réabsorption des excédents le pivot de la défense du Marché. L'expérience avait prouvé, cependant, que la fixation d'un Prix minimum, non appuyée par l'alignement indispensable des stocks, restait illusoire.

Aujourd'hui, malgré nos propositions réitérées aucune mesure vraiment efficace n'a été envisagée par le Parlement pour réduire les excédents ; la réglementation du blutage est encore lettre morte, en pratique ; le marché métropolitain et nord-africain est toujours envahi par le riz indochinois à bas prix, et ces importations bloquent les possibilités — très réelles cette année — de suite de la pénurie de fourrage — d'emploi du blé comme aliment de bétail ; enfin, la Loi, par son décret magogique, a prévu des « exonérations » trop larges qui compliquent beaucoup la liquidation du stock reporté.

Cette dernière loi, comme les précédentes, ne répond pas aux nécessités techniques de la situation.

Ajoutons que la culture, très touchée par la baisse verticale du prix de presque tous ses produits, est dans une situation financière très critique, pour beaucoup désespérée. On s'expliquera comment sa résistance matérielle et morale est à bout.

Dans un moment aussi pénible, le défi lancé au Gouvernement et à la loi par la Meunerie risque de porter brusquement à leur comble le désarroi du Marché et la chute des prix.

La Meunerie, en rejetant ouvertement la loi sans se soucier des conséquences de son geste, a cru mettre à couvert sa responsabilité en conseillant aux cultivateurs de résister à la baisse et de maintenir les cours.

Ses représentants, cependant, savent mieux que quiconque — et ils l'ont souvent reconnu — que le cultivateur, tenaillé par des besoins d'argent, est impuissant à résister devant son acheteur lorsque le Marché est écrasé par ses excédents.

En présence de cette situation, les producteurs de blé viennent vous demander, Monsieur le Président, que le Gouvernement agisse d'urgence pour éviter ce qui serait demain un désastre si la Meunerie était laissée libre de s'insurger ouvertement contre la Loi.

Bien que cette loi soit loin de répondre aux mesures techniques que les producteurs jugent nécessaires, elle reste la loi.

Le Gouvernement doit la faire appliquer. Il faudra pour cela, dans le contrôle et dans l'application des sanctions, d'autres méthodes et des moyens plus énergiques que pendant la campagne dernière.

Si le Gouvernement ne manifeste pas sa volonté irréductible de faire respecter la loi, on si, le voulant, il ne le peut pas, l'opinion agricole en conclura que le vote de Juillet n'a été qu'un geste symbolique destiné à donner le change à la culture, ou bien que cette loi est inapplicable parce qu'on n'a pas tenu compte des suggestions professionnelles.

Plus rien, alors, ne pourrait mettre un frein à l'effondrement de la valeur du blé et à la crise agricole.

Le monde agricole ne pourrait accepter une pareille duperie qui provoquerait, à coup sûr, des réactions brutales.

C'est pour éviter cette éventualité dont je redoute avec angoisse les conséquences économiques et sociales pour l'Agriculture et pour le Pays, que je fais appel, Monsieur le Président, à votre autorité unanimement respectée en vous apportant la sincère collaboration des Producteurs de Blé qui nous ont fait confiance.

Veuillez agréer, etc...

Le Président de l'Association Générale des Producteurs de Blé :
A. POINTIER.**Le Raisin de table en France**

La production du raisin de table en France oscille aux environs de 1 million de quintaux par an, alors qu'elle dépasse 2.500.000 quintaux en Espagne et 3.200.000 quintaux en Italie.

On le voit, notre pays qui se classe cependant au premier rang des nations viticoles du monde n'a guère développé cette richesse économique que le raisin de table.

Nos exportations de ce produit se chiffraient en 1913 à 83.000 quintaux. Elles avaient atteint 487.000 quintaux en 1929, puis elles sont tombées à 221.000 quintaux en 1930, à 238.000 quintaux en 1931, à 73.000 en 1932 et enfin, en 1933, au chiffre dérisoire de 42.600 quintaux.

Par contre, les importations de raisin de table ont été de 165.000 quintaux en 1932, dont 109.000 quintaux d'Algérie et de Tunisie, et de 126.000 quintaux en 1933, dont 94.000 de ces deux pays d'Afrique du Nord.

Quant au raisin sec que nous ne produisons pas, nous en avons reçu 70.000 quintaux en 1932, et en 1933, 72.000 quintaux, dont 24.000 d'Espagne et 20.000 des Etats-Unis.

APRES le CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE PARIS 1934**Animaux reproducteurs**D'après les poids officiels des animaux reproducteurs présentés au Concours général de Paris en 1934, pesés à l'entrée au Concours par les soins du service de zoométrie, ceux les plus élevés des mâles des 3^e et 4^e sections et des femelles des sections adultes de chacune des races de grande taille peuplant les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Centre donnent les résultats suivants :

Race Maine-Anjou	
Mâles	
Gamin-II	1.431 kil.
Ferret	1.370 —
Huis-Clos	1.310 —
Heriot-II	1.285 —
Gaulois-IV	1.246 —
Fontainebleau	1.232 —
	7.868 kil.

Femelles	
Cabanasse	980 kil.
Gaffe	933 —
Acharie	895 —
Gachette	884 —
Italie	845 —
Housse	825 —
	5.362 kil.

Race Normande	
Mâles	
Eros	1.495 kil.
Mirliton	1.185 —
Rameau	1.100 —
Blondel	1.080 —
Trulutus	1.065 —
Grisi	1.055 —
	6.680 kil.

Femelles	
Clémence	805 kil.
Brillantine	805 —
Zibeth	790 —
Sorcière	782 —
Sémiramis	770 —
Belle-Fille	765 —
	4.717 kil.

Race Charolaise	
Mâles	
Jaguar	1.135 kil.
Ibis	1.076 —
Humour	1.075 —
Hussard	1.065 —
Hindou	1.055 —
Gâteau	1.040 —
	6.446 kil.

Femelles	
Fine-Champagne	791 kil.
Joyeuse	767 —
Irène	756 —
Jalousie	735 —
Kharbine	727 —
Jacinthe	709 —
	4.475 kil.

Race Limousine	
Mâles	
Mirliton	1.185 kil.
Rouget	1.045 —
Brigolin	940 —
Baliet	935 —
Joyeux	911 —
Martin	900 —
	5.916 kil.

Femelles	
Violette	865 kil.
Poupée	782 —
Coquette	780 —
Marne	754 —
Clarine	690 —
Reine	660 —
	4.531 kil.

Exposition-Vente d'Animaux de Basse-Cour

L'Exposition-Vente d'animaux de basse-cour organisée par la Société Centrale d'Aviculture de France aura lieu du 8 au 12 novembre 1934. Pour tous renseignements, s'adresser au siège de la Société, 31, rue de Lille, à Paris. Clôture des engagements le 10 octobre 1934.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Août 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,776	2,650	6 30	5 10	4 00	7 20	3 78	2 80	2 00	4 45
Vaches.....	1,793	1,700	6 10	4 30	3 60	7 60	3 65	2 35	1 80	4 85
Taureaux.....	266	250	4 50	3 30	3 50	5 10	2 70	2 15	1 75	3 75
Veaux.....	2,055	1,930	8 00	6 20	5 00	9 30	4 80	3 53	2 75	5 58
Moutons.....	10,172	10,000	15 30	10 90	9 00	16 10	7 65	5 07	3 95	8 05
Porcs.....	1,661	1,601	6 28	5 42	3 86	6 86	4 40	3 80	2 70	4 80

Du Jeudi 9 Août 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,376	1,295	6 50	5 20	4 10	7 40	3 90	2 85	2 05	4 60
Vaches.....	917	850	6 30	4 40	3 70	7 80	3 78	2 42	1 85	5 00
Taureaux.....	220	206	4 70	4 00	3 60	5 30	2 90	2 20	2 00	3 28
Veaux.....	2,028	1,900	8 20	6 10	4 90	9 50	4 92	3 47	2 70	5 70
Moutons.....	5,676	5,500	15 30	10 90	9 10	16 20	7 65	5 10	4 00	8 10
Porcs.....	1,820	1,820	6 72	6 00	4 30	7 14	4 70	4 20	3 00	5 00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4,749. — Maine-et-Loire, 315; Sarthe, 255; Mayenne, 555; Loire-Inférieure, 105; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 35; Vendée, 115. — VEAUX : 2,955. — Maine-et-Loire, 95; Sarthe, 560; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 85. — MOUTONS : 10,172. — Sarthe, 126; Mayenne, 410; Loire-Inférieure, 185; Vendée, 140; Afrique, 2,510. — PORCS : 1,661. — Maine-et-Loire, 133; Sarthe, 210; Mayenne, 80; Loire-Inférieure, 105; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 80; Vendée, 35.

LA TAXE A L'ABATAGE

Le « Journal Officiel » du 25 juillet 1934 a publié un décret portant modifications aux taxes uniques déjà existantes en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Les articles 25, 26 et 27 de ce décret, concernant la taxe à l'abatage. Le premier, qui modifie les articles 21 et 23 du décret de codification du 28 décembre 1926, fixe les taux de perception ci-après :

	Régime intérieur	Importation
Bovides autres que les veaux	0,15 par kg vif	0,30 par kg net
Veaux	0,20	0,40
Moutons	0,20	0,40
Chevaux	0,10	0,20
Porcs	0,25	0,50

La taxe est payable à l'abatage par le propriétaire de l'animal à ce moment ou le premier cas, ou par l'importateur au moment de l'importation dans le second.

Remarquons que les taux de la taxe à l'intérieur n'ont pas été modifiés : depuis la loi sur la prophylaxie de la tuberculose bovine, en juillet 1933, qui a augmenté de 0 fr. 025 le taux de la taxe à l'abatage des gros bovins, les tarifs ci-dessus étaient perçus.

En ce qui concerne l'importation, la taxe sur les viandes de bœuf a été augmentée de 0 fr. 05, et diminuée d'autant sur celle de cheval.

L'article 26 édicte que la taxe ne sera pas perçue lorsque l'abatage aura été la conséquence, reconnue nécessaire par le vétérinaire sanitaire, d'une maladie ou d'un accident, à la condition que le propriétaire de l'animal ne soit pas commerçant et que la viande obtenue ne soit pas, en tout ou en partie, vendue à un boucher, à un charcutier ou, en général, à toute personne achetant en vue de la revendre.

L'article 27 exonère de l'impôt sur le chiffre d'affaires toutes les opérations de vente, commission et courtage, ainsi que les importations, portant sur les viandes (sauf les viandes en conserves) et les animaux, sauf en ce qui concerne les chevaux lorsque les opérations visées n'auraient pas pour but la livraison à la boucherie.

Producteurs de fruits servez-vous du Code d'usages !

La régression qu'on observe depuis plusieurs années dans la vente de nos produits agricoles tient en grande partie aux mauvaises méthodes commerciales employées dans notre pays. On a dit maintes fois et on ne répètera jamais assez que producteurs et commerçants français ont un effort considérable à faire pour rattraper leurs concurrents étrangers, notamment les Italiens.

Les groupements professionnels ont entrepris à ce sujet une propagande heureuse qui se développe avec succès. Un de ceux qui a le plus fait est certainement l'Union nationale de l'exportation des fruits et primeurs, dont l'activité est remarquable.

Parmi les heureuses initiatives de l'Union nationale, il faut signaler le Code d'usages qu'elle a mis au point pour le commerce en gros et l'exportation des fruits, légumes et primeurs de France.

Les avantages du Code d'usages sont évidents. L'exportateur et le destinataire y trouvent également leur compte. Celui-ci a, en particulier, la possibilité de faire vérifier sur place, au moment du départ, la marchandise, sans déplacements onéreux. Celui-là peut se faire délivrer un constat de la marchandise au départ, dégageant sa responsabilité ; il se voit protégé contre les réclamations abusives, les refus injustifiés à l'arrivée, les décomptes de vente inexacts. L'un et l'autre disposent d'un recours rapide et économique, par voie d'arbitrage, en cas de contestation.

Le Code d'usages permet de régler à l'amiable les difficultés éventuelles et sert autant à prévenir les litiges qu'à les résoudre. Bref, il est un moyen professionnel excellent et économique qui se substitue aux discussions stériles et à la procédure coûteuse.

En conséquence tous les producteurs qui font la vente en gros, et toutes les coopératives ont intérêt le plus net à utiliser le Code d'usages. Leurs lettres, factures, imprimés, etc., n'ont qu'à mentionner expressément la référence à ce Code de la manière suivante : « Nos affaires sont traitées aux conditions du Code d'usages pour le commerce en gros des fruits et primeurs. Juridiction en cas de litige : Chambre arbitrale de... ».

On peut être assuré que si la clause de référence au Code d'usages se généralisait, ce serait une moralisation considérable du commerce des fruits et primeurs. Dans ce domaine comme dans les autres, les solutions seront d'ordre professionnel ou elles seront vouées à l'échec.

La Vie Syndicale

Assemblée Générale du Syndicat

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le Vendredi 17 Août, à 10 heures du matin, au siège du Syndicat, 2, rue Scribe.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral. Bilan 1933. Approbation des comptes. Stockage des blés.

Assemblée Générale de la Coopérative

L'Assemblée générale annuelle de la Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le Vendredi 17 Août, à 11 heures du matin, au siège de la Coopérative, 2, rue Scribe, Nantes.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral. Bilan 1933. Approbation des comptes. Stockage et report des blés. Renouvellement du Conseil d'administration.

Si vous voulez une ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISABLE garantie malgré la pluie...

CHEZ CAILLOCE
10, Rue Crébillon — NANTES
Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

LA NATIONALITÉ DES LEGUMES

Du Journal Alpes et Provence ?

La pomme de terre est chilienne, les Espagnols l'importèrent vers 1580, deux siècles avant Parmentier ; le salaisi est grec ; la betterave, persane ; la chicorée, hindoue, de même que l'aubergine.

La tomate vient du Pérou, le concombre de l'Inde, le potiron de la Guinée. C'est du Nord de l'Asie qu'est descendu l'épinard, entraînant à sa suite l'oseille. Le persil appartient au bassin de la Méditerranée, l'artichaut, cardon domestique, à des parents au Maroc, aux Canaries, à Madère.

Pommade contre le Varron
5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.

Le Congrès du Cheval

Le Congrès du cheval s'est tenu, ainsi que nous l'avons annoncé, le jeudi 5 juillet, dans l'après-midi, dans une des salles du Palais des Congrès au parc des Expositions de la Porte de Versailles.

M. le professeur Dechambre, président du Comité National de l'Élevage, organisateur du Congrès, présidait.

Les rapports présentés étaient caractérisés par leur intérêt pratique et les divers rapporteurs ont très justement compris qu'il s'agissait d'une sorte d'inventaire des possibilités du cheval en France à l'heure actuelle.

Les exposés unissaient donc l'intérêt positif et la concision.

Le premier exposé était celui de M. le professeur Dechambre sur l'activité du Comité National de l'Élevage en faveur du cheval. M. Dechambre a rappelé très brièvement les efforts faits par le Comité plus particulièrement depuis deux ans, en union avec l'Association Française des Exportations agricoles et avec le Service des Renseignements hippiques des Haras, pour faire mieux connaître, en France comme à l'étranger, les qualités du cheval et plus particulièrement les aptitudes variées des races françaises de chevaux.

— Missions d'études à l'étranger ;
— Encouragement financier à l'équipe militaire française participant aux concours internationaux ;
— Subvention pour des épreuves destinées à mettre en valeur les qualités de nos chevaux de trait ;
— Publication de tracts et de brochures illustrées ;
— Communiqués de presse ;
— Etablissement d'une importante documentation sur les questions hippiques ;
— Réception des délégations étrangères.

Enfin, tout récemment, organisation de la Fête du Cheval français. De plus, à l'occasion de ce concours Central hippique, des visites ont été organisées par le Comité pour les personnalités étrangères résidant à Paris ou y faisant un séjour et pour les officiers stagiaires de nos écoles militaires.

M. le professeur Letard a fait ensuite un exposé du contrôle des aptitudes du cheval par l'épreuve. Il a insisté tout particulièrement sur le fait qu'à l'étranger on considère les chevaux de trait français comme étant parmi les meilleurs dans le monde, mais on leur reproche d'être insuffisamment qualifiés pour des épreuves valables qui puissent mettre en relief d'une façon indiscutable, leurs très réelles qualités.

Le rapporteur a passé en revue les diverses épreuves à préconiser selon l'aptitude dominante de l'animal et il a conclu à un développement progressif du contrôle par l'épreuve en France pour servir la propagande de nos races chevalines.

M. le lieutenant-colonel Guillet a fait ensuite un exposé très vivant sur l'utilisation du cheval de trait. Après un historique de la question où il a fait ressortir les progrès considérables accomplis au cours des siècles dans le rendement de la traction hippomobile, il a insisté sur la nécessité qu'il y a, au siècle du moteur mécanique, à améliorer encore par l'application des dernières inventions de la science, l'utilisation du cheval de trait qui doit conserver sa place parallèlement à l'automobile.

Le rapporteur a insisté sur les épreuves spéciales pour chevaux de trait, épreuves prolongées sur le terrain et variables selon le type du cheval.

M. Augé-Laribé, secrétaire général de l'Association française des Exportations agricoles, a fait ensuite un exposé verbal des résultats très satisfaisants obtenus par la Fête du Cheval français, qui vient de se dérouler au Stade Buffalo le samedi 30 juin, en soirée, et le dimanche 1^{er} juillet, en matinée. Un très nombreux public s'est vivement intéressé au programme qui avait été mis sur pied en dépit d'un nombre considérable de difficultés pratiques. La propagande ainsi faite pour le cheval dans ses formes d'utilisation les plus diverses sera certainement très efficace.

M. Augé-Laribé a rendu compte également, dans les grandes lignes,

des dépenses engagées pour cette organisation et des recettes encaissées. L'opération apparaît très intéressante au point de vue strictement budgétaire puisque seuls les frais d'affichage n'ont pas été couverts par des recettes correspondantes ; or, ces frais peuvent être imputés sur le budget de propagande en faveur du cheval qui se trouve donc très peu grevé en définitive.

M. Rouy, secrétaire du Comité national de l'Élevage, a donné connaissance ensuite, très brièvement, des statistiques établies par le Comité au sujet du cheval. Il a fait ressortir, ainsi que cela a été fait déjà dans l'Expansion agricole, l'évolution très nette de notre élevage qui est marquée par la diminution très sensible de l'élevage de sang et un développement parallèle de l'élevage de trait. Il a montré également la stabilité relative des achats des Remontes et la chute très nette des exportations françaises de chevaux en raison de la crise économique.

M. le colonel Charpy, délégué du Comité national de l'Élevage, a traité ensuite des modifications à apporter aux concours hippiques en vue d'augmenter leur utilité pour l'élevage et l'utilisation du cheval. Il a fait, en particulier, quelques critiques à la formule actuelle du Concours central hippique qui pourrait être rendu plus intéressant par des présentations et un programme plus ordonné. Il a fait diverses suggestions à ce sujet en s'appuyant sur l'exemple de manifestations analogues qu'il a eu l'occasion de visiter dans les pays étrangers.

Des observations du même ordre ont été faites en ce qui concerne le concours hippique qui se tient tous les ans au Grand Palais.

À la suite de ce rapport, une discussion intéressante a eu lieu au cours de laquelle M. le marquis de Pierre, directeur des Haras, a exposé les raisons pour lesquelles des améliorations qu'il considère comme très désirables n'ont pu encore intervenir : manque de personnel, défaut d'unité dans les desiderata des éleveurs, etc.

En l'absence de M. Bertin, directeur technique de la Coopérative de l'Élevage normand, retenu tout l'après-midi par les opérations du jury, son rapport a été présenté par M. Rouy.

M. Bertin considère qu'il y a un certain nombre de changements à apporter à l'organisation de l'élevage pour amplifier ses débouchés à l'intérieur et à l'étranger. Le point de vue économique doit, selon lui, servir de directives prédominantes. Reprenant un souhait exprimé au Congrès de l'agriculture de Brive par M. de Choin du Double, M. Bertin a envisagé la création d'une commission qui étudierait les modalités d'une entente entre les groupements d'élevage avec la collaboration des Haras et des Remontes.

Après avoir esquissé un programme technique, M. Bertin a proposé un vœu qui a été adopté à l'unanimité et dont voici le texte :

1^{er} Les membres du Congrès du Cheval, éleveurs et représentants des divers groupements d'éleveurs de chevaux, reconnaissent la nécessité et l'urgence d'une entente commune, d'une organisation représentant les diverses régions d'élevage du cheval en France.

2^o Ils décident de désigner une commission de dix membres dans le but de rechercher les modalités d'entente, d'étudier un programme général d'organisation et d'action soit en France, soit à l'étranger, et de provoquer la formation d'un Comité français qui sera chargé de l'exécution de ce programme.

Ce Comité devra comprendre les représentants de chaque région d'élevage de la Métropole et pourra grouper deux sections spécialisées : l'une pour les chevaux de trait, l'autre pour les chevaux de sang.

3^o La commission d'étude devra présenter son projet dans le délai de trois mois après la décision du présent congrès.

M. Marcerou, inspecteur général des Haras, a présenté son rapport sur les subventions accordées à l'élevage hippique par l'État pendant les périodes 1902 à 1913 et 1920 à 1933. Après avoir examiné l'évolution de ces subventions par chapitre, M.

Marcerou a conclu que l'augmentation des subventions à l'élevage pendant les périodes envisagées a été pour ainsi dire constante. Les allocations de l'État ont progressé dans la proportion de 1 à 5 jusqu'à 1932, et en 1933, année déficitaire, le coefficient a encore été de 4,5.

L'État a distribué plus de 18 millions et demi de francs, chiffre analogue à ceux des années 1930-1931.

Le commandant Héry, secrétaire général de l'Union des Sociétés d'équitation militaire de France, a exposé ensuite d'une façon très schématisée et complète à la fois, le rôle de l'Union qu'il dirige et dont le président est M. Picri, actuellement ministre de la Marine.

Ces Sociétés sont actuellement au nombre de 1.500 et comptent 6.000 élèves cavaliers environ.

Le rapporteur a insisté sur l'intérêt qu'il y a à développer ces Sociétés et sur le rôle que doit encore jouer dans la guerre moderne la cavalerie non motorisée.

M. Miquel, directeur de dépôt d'étalons, a étudié la façon dont pourraient être établis les rapports entre les groupements agricoles et les producteurs du cheval, de manière à améliorer les débouchés extérieurs du cheval. Il a analysé les causes de la chute de nos exportations et le rôle de nos négociateurs qui, dans les accords commerciaux, n'accroissent pas une place suffisante au cheval. Il a préconisé une liaison plus étroite entre les Haras d'une part et les groupements d'élevage d'autre part. La liaison doit être réalisée, selon lui, par les organismes centraux et particulièrement les Chambres d'Agriculture, que leur rôle de représentation des intérêts agricoles désigne d'une façon spéciale pour orienter cette politique en faveur du cheval.

Enfin, M. Darly, président de la Société du Cheval d'attelage, étant empêché d'assister au Congrès, les conclusions de son travail sur le rapport économique entre la traction hippomobile et automobile en ville ont été rapidement présentées par M. Rouy.

L'exposé de M. Darly fait ressortir un point très intéressant : le prix de revient de la traction hippomobile, déjà très inférieur à celui de la traction automobile il y a deux ans, l'est encore plus aujourd'hui, car le prix de revient par tonne kilométrique depuis ce moment a diminué de 10 % pour la traction par chevaux, alors qu'il a augmenté pour la traction automobile de 40 %.

Le rapporteur a également signalé le mouvement bien significatif qui se produit à l'heure actuelle dans divers pays étrangers : Allemagne, Italie, Angleterre, États-Unis qui, après avoir développé d'une façon excessive la traction mécanique, reviennent très nettement au cheval en raison de son prix de revient plus avantageux en période de crise économique.

(L'Expansion Agricole.)

NOTE. — BOT, vétérinaire (B), Vannes, exportateur vaches bretonnes, garantit guérison presque instantanée gale et autres maladies peau tous animaux.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

92. — A vendre BARRIQUES, DEMI-BARRIQUES ou DEMI-MUIDS, neufs ou d'occasion. Prix intéressants suivant quantités. Daniel Bailleguer, 79, quai de la Fosse, Nantes.

100. — A vendre, TONNES, BARRIQUES neuves et d'occasion, tous genres, très bon choix, prix modéré. S'adresser Henri Luzet, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles.

DEMANDES

91. — Je cherche MENAGE vacher, avec ou sans enfants, pour être en Loire. Passage eau 100 mètres. Logé, chauffé, éclairé, trois barriques à l'année. Références exigées. S'adresser au Syndicat qui transmettra.

92. — MENAGE cherche ferme d'une dizaine d'hectares, plus ou moins, à proximité de Nantes, de suite ou fin septembre — d'un seul tenant si possible — à moitié fruits ou prix d'argent. Homme, 46 ans ; femme, 43 ans ; cinq enfants, dont deux travailleurs, fille 15 ans, garçon 13 ans. S'adresser à M. Joseph Bouillo, Pénier-Damgan (Morbihan).

93. — FAMILLE demandée pour exploiter métrage, 1^{er} octobre 1934, ferme de 15 hectares, terres, prés, sise Bouguennais — six kilomètres de Nantes. Tout cheptel fourni, si besoin ; par propriétaire. Ecrire au Syndicat qui transmettra.

94. — MENAGE cultivateur-jardinier, demande place, toutes mains. Libre de suite. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

95. — MENAGE demande place, le mari chauffeur et valet de chambre, la femme cuisine et couture. Sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

Une culture de saison

Pour les années sèches. — Un complément du foin. — Les mélanges fourragers. — Quelques bonnes formules.

Dans les années sèches, quand le foin a été rare ou lorsque le regain paraît devoir manquer, le cultivateur doit envisager le moyen d'y suppléer dans les meilleures conditions possibles. Il est à ce point de vue des ressources auxquelles on ne pense pas assez ; les mélanges fourragers sont du nombre.

La culture de fourrages mêlés, à végétation rapide, pour ménager la consommation des foins des prés naturels permanents et des prairies artificielles plus ou moins durables, est en usage dans toutes les contrées agricoles ; on la désigne, suivant les localités, sous les noms de dragées, dravières, gravières, hivernages ou hivernaches, melarde, coupage, barcelade, vellarde, pasquier, trémois, etc. On pratique cette culture en trois saisons : au printemps en été et en automne.

Elle est, en somme, destinée à fournir, suivant la saison où elle est pratiquée, une provision supplémentaire d'alimentation en vert pour l'été si l'on sème au printemps, pour l'automne si l'on sème en ce moment et pour le printemps suivant si l'on sème en automne. Ces semailles en automne sont les plus fréquentes, parce que du fourrage bon à couper de bonne heure au printemps, alors que les provisions sèches s'épuisent et que les prés naturels et la plupart des prairies artificielles ne donnent pas encore, arrive fort à propos.

Cependant, se ménager pour le courant de l'automne et le commencement de l'hiver de l'alimentation en vert a aussi son intérêt puisqu'on peut ainsi faire face avec profit, même par le bétail, à la consommation courante sans entamer les réserves d'approvisionnement dont, malgré toutes les précautions de prévoyance, on se trouve toujours à court au bout de la saison hivernale.

Les mélanges de fourrages verts deviendront des auxiliaires d'autant plus précieux qu'ils seront mieux appropriés aux conditions de saison, de climat, de terrain et mieux choisis en vue du but à atteindre. Il faut aussi qu'ils soient assortis dans cette adaptation.

Presque toutes les plantes qui entrent dans la composition de ces mélanges peuvent se cultiver seules pour être coupées en vert ou récoltées d'autre façon ; mais, souvent aussi, on trouve avantage à les associer les unes aux autres, parce qu'elles se soutiennent entre elles dans la culture, que le produit est plus abondant et en général plus goûté par le bétail.

On ne peut donner pour ces mélanges aucune indication absolue, mais chacun doit être guidé dans leur composition par la considération des besoins à satisfaire et des conditions économiques dans lesquelles il agit. Nous n'indiquerons pas non plus les proportions dans lesquelles chaque plante doit figurer dans le mélange. Il sera plus facile à chacun de les combiner à son gré, suivant le volume des graines, suivant ses ressources et selon qu'il conviendra à l'alimentation de son bétail de faire prédominer une espèce sur les autres.

Différents procédés de conservation des grains en masse

Les céréales en grains sont susceptibles de s'avarier sous l'influence de deux causes principales : 1^{re} l'échauffement, qui est le résultat de fermentations complexes et qui ne se produit que lorsque le taux d'humidité du grain dépasse une certaine valeur ; 2^e les insectes (charançons, aleutes, teignes, etc.).

Les procédés de conservation des grains ont pour objet de soustraire le grain à l'action de ces deux agents d'altération.

Pour étudier les multiples procédés qui ont été et qui sont actuellement utilisés, il est commode de les grouper en trois catégories, basées chacune sur un principe différent.

I. Procédés par dessiccation. — Puisque l'échauffement des grains ne peut se produire que si ces derniers ont un taux d'humidité suffisant, il est logique de penser à dessécher le grain jusqu'à ce que son humidité descende au-dessous de cette valeur critique. Le moyen le plus simple de dessiccation est l'air chaud : ce procédé a en outre l'avantage de détruire (plus ou moins complètement d'ailleurs) les insectes ; par action de la chaleur ; aussi a-t-il été employé dès 1753 par Duhamel du Monceau, qui séchait les grains, disposés en couches inclinées de 20 centimètres de hauteur, au moyen d'un courant d'air chaud (60° environ). Le grain était ensuite placé dans des caisses de bois.

Mais le grain ainsi desséché, s'il se trouve remplacé en contact avec l'air, reprend une partie au moins de son humidité. En outre la température de l'air chaud n'est pas suffisante pour tuer certains insectes (charançons). L'idée de la dessiccation des grains a été reprise récemment, mais pour les grains anormalement humides seulement. En effet le grain qui a été récolté sain est capable si on le place dans une

atmosphère plus ou moins humide d'absorber ou de céder une faible quantité d'eau (ainsi un blé d'Algérie transporté sous notre climat absorbe de l'eau. Ce grain se met en quelque sorte en équilibre d'humidité avec l'atmosphère. Mais lorsqu'un blé a été anormalement enrichi en eau (par suite par exemple de pluies prolongées au moment de la récolte, ce blé cédera très difficilement son excès d'eau à l'air ambiant, surtout si le blé est en tas ; il s'échauffera sans sécher. C'est dans ce cas qu'il pourra être avantageux d'appliquer les procédés modernes d'assèchement par ventilation, lesquels auront pour but de ramener le taux d'humidité du grain à sa valeur normale sous le climat considéré, et n'ont donc pas du tout le même objet que le procédé de Duhamel du Monceau, qui était une véritable dessiccation et qui abaissait le taux d'humidité de tous les grains à une valeur bien inférieure au taux normal.

II. Procédés par ensilage à l'abri de l'air. — Le procédé précédent était trop coûteux pour pouvoir s'appliquer à de grosses quantités de grain, aussi a-t-il été peu employé. Au contraire, depuis la plus haute antiquité, les hommes ont conservé le blé dans des récipients clos où les grains, par leur respiration, se trouvent au bout de peu de temps plongés dans une atmosphère de gaz carbonique privée d'oxygène, qui arrête le développement des insectes et des moisissures : les Romains, les Hindous, les Chinois, les Maures, les Arabes ont appliqué ce procédé, qui est toujours efficace vis-à-vis des insectes, mais qui est en défaut lorsque le blé est humide, car dans ce cas l'absence d'oxygène n'empêche pas certaines fermentations. C'est une bonne méthode pour les climats secs de la Méditerranée par exemple, mais elle n'est pas applicable

Moins, colza de mars, navette d'été. Après avoir semé l'un ou l'autre de ces mélanges, on herse, puis on sème par dessus ce nouveau mélange : millet blanc, mocha de Hongrie, spergule, moutarde blanche, alpestré. Et par dessus ces deux premières semences de mélange, on opérera une troisième semence composée de l'un des mélanges suivants, correspondant par ordre aux premiers :

Sarrasin avec navets.
Mais, colza, ou navette de printemps et sarrasin.
Mais et colza de printemps.
Mais

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

Je ne pus m'empêcher de répondre à sa gaieté.

— Oh ! pardon, protestai-je en riant. Ma première pensée a été de vous remercier.

— C'est vrai.

— Mais ma seconde aurait dû être de m'informer si en maîtrisant mon équipage, vous ne vous étiez pas fait mal vous-même.

— Non, rien.

— Heureusement !

— Nous en sommes quittes pour la peur, tous les deux !

— Ma voiture est plus malade, probablement ? fis-je navrée en pensant aux dépenses que cela allait occasionner à ma mère qui, certainement, me priverait, pendant quelque temps, de toutes sorties en voiture.

L'inconnu alla l'examiner attentivement. Il fit avancer et reculer Mylord en suivant soigneusement le mouvement des roues, des essieux et des brancards.

— Rien ! annonça-t-il joyeusement. Rien de cassé ! Tout au plus, les cailloux ont-ils éraillé le bois d'une roue, mais un peu de peinture et il n'y paraîtra plus.

— Alors, vraiment, j'ai de la chance d'en sortir ainsi.

— Certes ! Une voiture à quatre roues n'y aurait pas résisté.

Je me levai car, pendant tout ce dialogue, j'étais restée assise, et je rajustai ma toilette un peu chiffonnée.

— Que comptez-vous faire, à présent ? me demanda l'inconnu en revenant vers moi.

— Je vais rentrer chez moi car je ne me sens pas en état de continuer ma route.

— Vous habitez loin, madame ?

— Sa question, qui eût été indiscrète en toute autre circonstance, était naturelle à ce moment-là.

Je me tournai vers le vaillon.

Coincidence curieuse, mon accident se produisit sur la même route où trois semaines auparavant, j'avais rencontré l'automobile en panne de Monsieur Spinder.

De loin, je montrai donc à celui qui m'interrogeait, les clochetons de notre maison :

— Là-bas, expliquai-je, cette maison

flanquée de tourelles ; vous voyez.

— C'est encore loin.

— Non, pas trop : une demi-heure à peine.

— Mais vous ne comptez pas y retourner en voiture.

— Oh ! non, j'ai eu trop peur ! Je crois que je n'oserais pas remonter.

— Et vous ferez bien. Ce cheval est véritablement nerveux, il doit être habitué à une main plus ferme que la vôtre.

— En effet ; habituellement, je ne conduis que ma jument, mais celle-ci a une entorse et j'ai dû me servir de ce pur-sang qui est vif et habitué à être mené par un de nos hommes.

— Comment ferez-vous pour retourner, répéta l'inconnu qui continuait de regarder les Tourelles.

Il ajouta, devinant mon embarras :

— Si vous désirez mon assistance, madame, disposez de moi. Je puis vous accompagner jusqu'à votre porte.

— Oh ! non, m'écriai-je vivement, mère serait trop inquiète et ce serait véritablement abuser de votre complaisance. Je vais rentrer à pied et ramener ma voiture.

Je m'avançai vers Mylord et voulus saisir sa bride, mais la bête, en me reconnaissant, dressa les oreilles et fit un écart.

Vivement, l'étranger saisit l'autre guide et maintint l'animal.

— Vous ne pouvez conduire ce cheval, il est trop irascible en ce moment. Je vous en prie, je serai plus tranquille, permettez-

moi de vous accompagner.

— Mais il faut traverser le village...

Je me tus soudain, me sentant rougir, n'osant pas lui dire que cela me paraissait incorrect d'être vif avec un homme que je ne connaissais pas.

Il comprit sans doute ma restriction, car il reprit :

— Rentez seule, madame, et laissez-moi ramener cette bête derrière vous.

Heureusement, une idée me vint.

— Oh ! non, tenez, ce n'est pas la peine de vous donner ce mal. Conduisez ma voiture jusqu'à la maisonnette située un peu plus bas, à l'entrée du bois, cela suffira.

— Là où il y a un homme malade ? demanda-t-il légèrement étonné.

— Oui, justement.

C'était la maison de Bernard.

— Je ne pense pas que cet homme puisse être pour vous d'un grand secours.

En parlant, il changeait la direction du cheval.

— Non, mais je laisserai chez lui, Mylord et la charrette, que je ferai prendre plus tard par un serviteur.

— Comme il vous plaira.

Il me sembla que l'inconnu, tout en se pliant à ma volonté, n'était pas satisfait de mon plan.

Il devait d'ailleurs s'attendre à une reconnaissance moins réservée de ma part.

Il se mit donc en route sans parler et

sa subite raideur m'attrista.

J'aurais voulu pouvoir lui dire quelque chose d'aimable, l'assurer que je lui gardais une éternelle reconnaissance, que les miens seraient heureux de le remercier eux-mêmes, de vive voix, mais quand je levai les yeux sur lui, je rencontrai un visage fermé qui faisait mourir les mots sur mes lèvres.

Comme nous approchions de la maison de Bernard, il se tourna vers moi, cependant.

— C'est bien ici que vous avez voulu dire, madame ?

— Oui, monsieur.

Il hésita, puis finit par dire :

— Je dis « madame », mais c'est peut-être « mademoiselle ».

— Oui, c'est « mademoiselle », répondis-je en rougissant comme un coquelicot.

La femme Maçon, la voisine de Sauvage, en me voyant arriver à pied et escortée, leva les bras au ciel et s'écria :

— Bon sang ! Un malheur ! Sur il est arrivé un malheur à mademoiselle !

Un cri d'angoisse, à l'intérieur de la maison, lui répondit, et je compris que ses exclamations avaient été entendues de Sauvage.

Ne pensant plus qu'à rassurer celui-ci, je m'élançai dans sa chambre et laissai mon sauveur se débrouiller avec la femme.

En deux mots, je mis Bernard au courant.

Malgré sa respectueuse affection pour

moi, il commença par me gronder fermement.

— En voilà une idée, prendre Mylord qui est bien la bête la plus nerveuse que je connaisse ? Non ! mais c'est tenter le sort ! Est-ce que vous tenez tant que ça, à perdre la vie ! Si, encore, vous l'aviez attelé à une voiture lourde ; mais non, vous prenez la charrette, c'est insensé !

Ah ! quelle misère ! Etre là, cloué par un maudit rhume !... Mascotte blessée... Cet accident... tout cela n'arrive pas quand je suis auprès de vous !... Attendez que j'aille mieux, sursis, et d'ici là, allez à pied ou faites de la bicyclette.

La colère du brave garçon, en toute autre circonstance, ne m'eût pas autrement affectée car je sentais que c'était son inquiétude et par affection qu'il parlait ainsi, mais l'étranger était entré et l'entendait, et je me sentais affreusement gênée.

— Gardez votre courroux pour cet imbécile de houvier, dit mon sauveur en intervenant.

Croiriez-vous que cet individu ne se mettait même pas en peine de secourir mademoiselle et qu'il ne se préoccupait que d'un bœuf qui refusait de rentrer en rang. C'est insensé que de telles brutes puissent exister.

Bernard s'était soulevé à la vue de l'arrivant. Changeant subitement de ton, il répondit :

(A suivre).

Prix-Courant (DÉTAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves.....	50 »
Riz Saigon n° 1.....	très variable
Brusures de Riz.....	manque
Issues de Riz.....	55 »
Farine de Manioc.....	75 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	74 »
Farine Archide « Armor » qualité courante.....	70 »
qualité extra-blanche.....	75 »
Farine « Kystett ».....	175 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau Coprah, en plaques.....	70 »
Tourteau amélioré Cheteline.....	83 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviens « Sucraff » N° 1... 67 »

« Sucraff » N° 2... 65 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse, logé

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucré, céréales, avoine, tourte)

85 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 81 »

Optima pour porcelets et truies..... 101 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait..... 70 »

Optima engraissement : pour bœufs..... 84 »

Optima vœux d'élevage : pour vœux..... 88 »

Optima engraissement : pour vœux..... 88 »

Farine lactée Optima pour vœux, le sac de 5 kil..... 11 »

Quantité importante, nous consulter.

Proviens

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande alimentaire..... 165 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Coquilles huîtres broyées..... 55 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 69 »

Son mélassé Say..... 66 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuse..... 117 »

N° 2 pour sujets en croissance..... 122 »

N° 3 bis, pour poussins..... 150 »

N° 2 ter, pour poussins..... 130 »

N° 3, pour poules en mue..... 61 »

Coquilles d'huîtres, logées..... 98 »

Boulettes « LAPOX », logées..... 190 »

Farine de viande, logée..... 190 »

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Logée en estagnons, franco gare

Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.

HUILE « LA DELICATE »

Dép. Nantes Franco gare

5 litres logés... 25 25 31 »

10 »... 49 50 58 50

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonneaux de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 180 k. 400 k. 30 l.

Demi-fluide..... 3 » 3 20 3 80

Epaissie..... 3 20 3 40 4 »

P. cylindre vapeur..... 3 80 4 » 4 60

Pour Mouvements..... 3 20 3 40 4 »

P. Transmissions..... 3 » 3 20 3 80

P. Moteur Electr. 4 » 4 20 4 80

Pour Ecrémages :

H. de vasef. jaune..... 3 » 3 20 3 80

Blaiche pure..... 4 60 4 80 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)..... 3 70 3 80 4 50

Fluide, 1/2 fluide..... 4 » 4 20 4 80

1/2 épaissie..... 4 20 4 40 5 »

Epaissie..... 4 50 4 70 5 80

Huile Noire épaissie pour boîtes de vitesses..... 4 » 4 20 4 80

Huile « Evergreen » toujours verte, superpérieure. Fluide, demi-fluide ou demi-épaissie..... 7 » 7 20 7 80

Huile de ricin pure..... 8 » 8 20 8 80

Huile pour Moteur Diesel..... 5 60 5 80 6 40

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 14 août. — Boussay.

Mercredi 15. — Geneston, Vieilleville, Châteaubriant.

Jeudi 16. — Ancenis, Héric, Le Pellerin, Savenay.

Vendredi 17. — Nort-sur-Erdre, Dimanche 19. — Herbignac.

Hygiène et sauvegarde de votre intérieur

Préservez votre santé et celle des vôtres

DANGER !

Variez Javel la Croix dans vos seaux de toilette, v. c., fosses, éviers, plombs, tuyauteries, etc. vous supprimez, ainsi, toutes émanations fétides et malsaines.

Arrosez avec Javel la Croix débris, immondices, poubelles, vous détruisez dans leur germe les mouches qui transportent les plus dangereux microbes.

avec Javel la Croix Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs

Lutte contre la contagion

(1 litre de Javel la Croix pour 5 litres d'eau)

avec Javel la Croix

Source d'oxygène la plus économique

Plus de mauvaises odeurs